



VILLE D'AIRE SUR L'ADOUR

PROCES VERBAL

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 13 MARS 2018 A 20H00

Le Conseil Municipal de la Commune d'Aire sur l'Adour, légalement convoqué en date du mercredi 7 mars 2018, s'est rassemblé, en date du mardi 13 mars 2018 à 20h00, en l'Hôtel de Ville - Salle du Conseil Municipal sous la présidence de M. Xavier LAGRAVE, Maire.

A l'ouverture de la séance :

PRESENTS : Mmes et MM. Xavier LAGRAVE, Marc HAVARD, Marie ASSIBAT, Jean-Claude DARRACQ-PARIES, Delphine DAUBA, Claude POMIES, Christophe CARTEAU, Nadine JOIE, Marie-France BARRE, Vincent BARRAILH-LAFARGUE, Carole DUPRIEU, Stéphane LACAU, Jean-Claude SOUC, Sonia GUIVARC'H, Claire HAUPT, Cédric BOUET, Jean-Pierre CAUDY, Philippe PELLARINI, Robert CABE, Paulette SAINT GERMAIN, Agathe BOURRETERE, Jérémy MARTI, Jérôme SAUBOUAS.

PROCURATION : M. Stéphane BRETHES à Mme Marie ASSIBAT, Mme Florence GACHIE à M. Jérémy MARTI.

EXCUSES : M. KEVIN ODEN, Mme Régine MAURO.

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Claude POMIES.

Conseillers Municipaux en exercice : 27 Conseillers Municipaux présents : 23 Conseillers Municipaux ayant donné procuration : 2 Conseillers Municipaux excusés : 2

1- COMMUNICATIONS

M. le Maire présente le nouveau collaborateur de cabinet M. Valentin-Abadie Bastien.

2- ADOPTION DU COMPTE-RENDU ET DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 31 JANVIER 2018 (DELIBERATION N° 2018-008)

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal a adopté le compte-rendu et le procès-verbal établis suite à la séance du Conseil Municipal du mercredi 31 janvier 2018.

3- ATTRIBUTION DES ALLOCATIONS A LA CONDUITE AUTOMOBILE (AUTO PREM'S) (DELIBERATION N° 2018-009)

Par délibérations en date du 4 juillet 2014 et du 30 juin 2015, le Conseil Municipal a précédemment approuvé les modalités techniques d'attribution de l'Allocation à la Conduite Automobile en fixant le montant de chaque allocation à 500 euros. Il a par ailleurs précisé que la dépense serait imputée à l'article 6574 du Budget Principal. Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal a accepté l'attribution de l'Allocation à la Conduite Automobile (Auto Prem's) aux candidats suivants :

- M. Hubert Texier qui s'est présenté pour la première fois à l'épreuve du permis de conduire le 24 novembre 2017 et habitant Aire sur l'Adour 90 rue du IV Septembre.
- M. Olivier Viau qui s'est présenté pour la première fois à l'épreuve du permis de conduire le 23 janvier 2018 et habitant Aire sur l'Adour 23 rue des Reinettes.
- Mme Bélanda Navarlas qui s'est présentée pour la première fois à l'épreuve du permis de conduire le 23 janvier 2018 et habitant Aire sur l'Adour 22 rue Carnot.

4- DROIT A LA FORMATION DES ELUS MUNICIPAUX – BILAN ANNEE 2017 (DELIBERATION N° 2018-010)

Aux termes des dispositions de l'article L 2123-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, "*Les membres d'un Conseil Municipal ont droit à une formation adaptée à leurs fonctions. Dans les trois mois suivant son renouvellement, le Conseil Municipal délibère sur l'exercice du droit à la formation de ses membres. Il détermine les orientations et les crédits ouverts à ce titre. Un tableau récapitulant les actions de formation des élus financées par la commune est annexé au Compte Administratif. Il donne lieu à un débat annuel sur la formation des membres du Conseil Municipal*".

Dans ce cadre, par délibération en date du 7 avril 2014, le Conseil Municipal a précédemment déterminé les modalités d'exercice concrètes du droit à la formation des élus municipaux et il lui revenait désormais de prendre acte des actions de formation suivies par les élus municipaux et financées par la commune au titre de l'année 2017.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal a donc pris acte des formation suivies par les élus municipaux et financées par la commune au titre de l'année 2017 :

Intitulé de la formation	Date	Durée	Organisme de formation	Elu municipal ayant suivi la formation
La sécurité et les manifestations publiques	26 février 2016 (facture reçue le 18 janvier 2017)	1 journée	AML	M. Claude POMIES

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal a également reconnu avoir débattu sur la formation des élus municipaux.

Cette délibération sera annexée au Compte Administratif 2017 (Budget principal) de la commune.

Pour les points n° V à VII, le Conseil Municipal était placé sous la présidence de Mme Marie ASSIBAT, 2^{ème} Adjointe au Maire, en charge des finances.

M. Xavier LAGRAVE, Maire, n'a pas pris part au vote de ces 3 délibérations et a quitté la salle du Conseil Municipal.

5- APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017 – BUDGET PRINCIPAL (DELIBERATION N° 2018-011)

Il a été rappelé à l'Assemblée que le Compte Administratif retrace l'exécution du budget de la commune pour l'exercice 2017 en reprenant toutes les opérations (opérations financières, dépenses et recettes) effectuées par l'ordonnateur (en l'occurrence M. le Maire) pendant l'exercice précédent (année civile 2017) et se présente matériellement comme le Budget primitif avec notamment deux sections (investissement et fonctionnement) et une même numérotation des chapitres et des articles que pour le Budget communal.

Le Compte Administratif retrace, de la sorte, toutes les opérations effectuées par l'ordonnateur au cours de l'année civile 2017 et permet également de connaître l'état des restes à réaliser en dépenses (dépenses engagées non mandatées) et en recettes (recettes certaines n'ayant pas donné lieu à émission de titres). Ces restes à réaliser entrent ainsi dans la détermination du résultat final du Compte Administratif. L'arrêté des comptes 2017 permet donc de déterminer le résultat de la section de fonctionnement et de connaître le solde d'exécution de la section d'investissement pour l'année 2017 ainsi que les restes à réaliser (en fonctionnement et en investissement) qui seront reportés au Budget de l'exercice 2017.

Ces résultats sont conformes aux résultats du Compte de Gestion 2017 (Budget principal), tel qu'établi par Mme le Receveur Municipal, proposé à l'approbation du Conseil Municipal au cours de cette même séance.

Il était donc désormais proposé au Conseil Municipal d'arrêter le Compte Administratif 2017 de la commune (Budget principal).

Après en avoir délibéré et par 18 voix pour et 6 voix contre (M. Robert CABE, Mme Florence GACHIE, Mme Paulette SAINT GERMAIN, Mme Agathe BOURRETERE, M. Jérémie MARTI, M. Jérôme SAUBOUAS), le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Mme Marie ASSIBAT, 2^{ème} Adjointe au Maire, en charge des finances, délibérant sur le Compte Administratif de l'exercice 2017 (Budget principal) tel que dressé par M. Xavier LAGRAVE, Maire et ordonnateur :

- LUI A DONNE ACTE de la présentation du Compte Administratif 2017 du Budget principal qui peut ainsi se résumer comme suit :

Budget Principal						
Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	<i>Dépenses ou Déficit</i>	<i>Recettes ou Excédents</i>	<i>Dépenses ou Déficit</i>	<i>Recettes ou Excédents</i>	<i>Dépenses ou Déficit</i>	<i>Recettes ou Excédents</i>
Résultat reporté		20.554,06		1.430.925,48		1.451.479,54

Opérations de l'exercice	5.248.858,33	6.266.052,20	2.320.982,07	2.763.346,59	7.569.840,40	9.029.398,79
TOTAUX	5.248.858,33	6.286.606,26	2.320.982,07	4.194.272,07	7.569.840,40	10.480.878,33
Résultat de clôture		1.037.747,93		1.873.290,00		2.911.037,93
Restes à réaliser	0,00	0,00	3.204.367,65	759.481,76	3.204.367,65	759.481,76
TOTAUX CUMULÉS	5.248.858,33	6.286.606,26	5.525.349,72	4.953.753,83	10.774.208,05	11.240.360,09
RÉSULTATS DEFINITIFS		1.037.747,93	571.595,89			466.152,04

Note : Les dépenses et les recettes doivent être inscrites sur les lignes "Opérations de l'exercice" et "Restes à réaliser". Les déficits et les excédents sur les lignes de résultat.

- **A CONSTATE** les identités de valeurs avec les indications du Compte de Gestion 2017 (Budget principal), tel qu'établi par Mme le Receveur Municipal, relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.
- **A RECONNU** la sincérité des restes à réaliser.
- **A ARRETE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Mme Assibat, est revenue en détail sur ce Compte Administratif 2017, sur la base notamment des documents précédemment transmis, avec leur convocation, aux membres du Conseil Municipal.

Il a notamment été souligné que le résultat de la gestion communale (Budget principal) pour 2017 se soldait :

- Par un excédent de fonctionnement à hauteur de 1.037.747,93 euros.
- Par un déficit d'investissement réalisé et restant à réaliser à hauteur de 571.595,89 euros.
- Par un excédent global au 31 décembre 2017 à hauteur de 466.152,04 euros.

Il reviendra ultérieurement au Conseil Municipal de décider de l'affectation de l'excédent de fonctionnement constaté au sortir de l'exercice 2017 (1.037.747,93 euros) entre la section de fonctionnement et la section d'investissement du Budget principal 2018.

On peut observer également :

- Que le résultat de fonctionnement 2017 est très largement positif, il connaît cette année une légère diminution (- 4,10 %) par rapport à l'année 2016.
- Qu'en 2017, il a encore été décidé de ne pas augmenter les taux d'imposition des 3 taxes ménages (TH, TFB, TFNB).
- Que les dépenses d'investissement sont en augmentation (+ 25,78 %) et que de nombreux chantiers sont en cours de réalisation sur la commune et qu'ils se retrouvent comptabilisés dans les restes à réaliser (les dépenses reportées s'élèvent à 3.204.367,65 euros).
- Que les recettes d'investissement ont augmentées (+ 28,02 %) et que de nombreuses recettes sont attendues et sont comptabilisées dans les restes à réaliser (les recettes reportées s'élèvent à 759.481,76 euros).

S'agissant des recettes de fonctionnement :

- On constate une baisse des remboursements sur la rémunération du personnel (- 10,60 %). En 2017, les indemnités journalières se sont élevées à 26.776 € contre 46.989 € en 2016.
- Une baisse des recettes liées aux entrées de la piscine municipale (- 20,60 %).
- Les impôts et taxes représentent 60,89 % du total des recettes de fonctionnement en 2017 contre 61,71 % en 2016. Malgré une revalorisation forfaitaire de 0,4 % des valeurs locatives cadastrales, les impôts « Ménages » perçus par la commune ont stagné (+ 0,32 % soit + 10 684 € comparé à 2016).
- L'allocation compensatrice, versée à la Communauté de Communes a augmenté (162 821 € en 2017 contre 158 282 € en 2016).
- Une hausse importante de la taxe sur les déchets stockés (88 749 € en 2017 contre 51 170 € en 2016).
- Une baisse importante de la taxe sur l'électricité (- 34,49%). La commune avait perçu 5 trimestres en 2016.

- Une forte augmentation des droits de mutation (+ 84,77 %). Il s'agit d'une année tout à fait exceptionnelle avec notamment la vente de la Clinique de l'Adour.

Pour rappel en terme de fiscalité :

	Taux moyen national (2016)	Taux moyen départemental (2016)	Taux communaux applicables sur Aire (2017)	Taux plafonds communaux (2017)
Taxe d'Habitation (TH)	24,38 %	25,34 %	16,55 %	53,94 %
Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFB)	20,85 %	19,56 %	17,37 %	50,63 %
Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties (TFNB)	49,31 %	53,00 %	48,00 %	129,70 %

Les taux de fiscalité « ménages » pratiqués sur la commune sont ainsi très en deçà des moyennes nationales et départementales du fait de la décision de gel les concernant.

- Les produits exceptionnels proviennent des deux cessions (Actions de Gascogne Energies Services pour 399 990 € et les terrains situés au lieudit Gachie pour 22 750 €).

Les dépenses de fonctionnement 2017 sont correctement maîtrisées et augmentent légèrement (+ 6,66 %) comparé à 2016. Elles sont fortement influencées en 2017 par :

- Une hausse des factures d'électricité (+ 11,90 % par rapport à 2016) payées par la commune principalement à Gascogne Energies Services. Il s'agissait d'une facture qui concernait Accueil et Solidarité.
- Une hausse des factures de carburants.
- Une hausse des fournitures de voirie en raison des dispositifs de sécurité mis en place pour les manifestations.
- Une forte diminution des dépenses consacrées à l'entretien des terrains. Les travaux situés sur le parking de l'AFCA n'ayant pas été terminés.
- Une baisse des dépenses consacrées à l'entretien des bâtiments.
- Une importante baisse des dépenses consacrées à la documentation générale et technique.
- Une hausse du poste « annonces et insertions » du fait de la passation de divers marchés.
- Des charges de personnel qui stagnent par rapport à l'année 2016 (+ 1,33%). Elles s'expliquent notamment par les heures supplémentaires effectuées par les agents lors des fêtes patronales ainsi que le recrutement de 15 agents recenseurs. Ces charges représentent 43,27 % du total des dépenses de fonctionnement.
- Une augmentation importante des subventions versées aux associations (+ 15,13 %).

S'agissant des recettes d'investissement, on constate :

Les recettes d'investissement se sont élevées à 4.194.272 € en 2017 dont l'excédent de fonctionnement 2016 reporté (1.061.565 €) et le résultat d'investissement 2016 reporté 1.430.926 €.

- Une hausse très importante cette année (+ 78,91 %) de Taxe d'Aménagement.
- Une augmentation (+ 4,39 %) des dotations aux amortissements.
- Une hausse très significative (+ 305,59 %) des subventions accordées à la commune (Etat et autres collectivités locales) dont :

Subvention de l'Etat : rénovation de la crypte Sainte Quitterie (80 481 €).

Subvention de la Région : rénovation de la crypte Sainte Quitterie (41 959 €).

Subvention du Département : rénovation de la crypte Sainte Quitterie (4 875 €).

Le recours à l'emprunt représente une part très limitée désormais des politiques d'investissement (en 2017, il représente 17,17 %).

A noter qu'il convient d'ajouter 759 482 € de recettes en restes à réaliser (diverses cessions, subvention dans le cadre de l'aménagement du giratoire de Conjoli, subvention au titre de la DETR 2016/2017 dans le cadre des travaux d'extension de la salle Omnisports, subventions au titre des travaux de restauration de la crypte Sainte Quitterie...).

Les dépenses d'investissement se sont élevées à 2.320.982 € en 2017.

Les principaux investissements municipaux en 2017 ont été :

- Les travaux d'accessibilité du Centre d'Animation :	15 381 €
- Les travaux d'aménagement de l'Hôtel de Ville :	12 984 €
- Les travaux de restauration de l'Eglise Sainte Quitterie :	381 079 €
- L'aménagement de la piste cyclable :	80 642 €
- Les travaux d'extension de la Salle Omnisports :	595 715 €
- Les travaux sur un cours de tennis :	19 800 €
- Les travaux d'accessibilité de l'Orangerie :	9 115 €
- Les divers équipements des services techniques municipaux (véhicule, balai de désherbage, herse de désherbage...) :	62 562 €

La continuation de l'amélioration des quartiers (parking Centre Saint-Louis, Chemin de Louisot, travaux Quai des Graverots, etc).

Il est à noter également l'importance des fonds de concours ou participations versés par la commune pour :

La SATEL : Eco-quartier de Lariou (144 090 €).

Le SYDEC : Eclairage rue A. Delhoste (3 010 €), éclairage salle Omnisports (17 336 €), protection incendie (63 852 €), mise aux normes des lampes dans diverses rues et bâtiments, rue de la Gare, Centre d'Animation, éclairage... (92 322 €).

La Communauté de Communes : travaux de trottoirs rue A. Delhoste (32 066 €), divers trottoirs (15 004 €) et façade Centre Saint-Louis (4 213 €).

A noter, qu'il convient d'ajouter 3 204 368 € de dépenses en restes à réaliser (travaux dans le cadre de l'Ad'Ap, de fonds de concours Sydec, aménagement du giratoire de Conjoli, reboisement de la forêt communale, travaux de restauration de la crypte Sainte Quitterie, travaux d'extension de la salle Omnisports, aménagement de pistes cyclables, travaux à l'Hôtel de Ville, fonds de concours Communauté de Communes d'Aire sur l'Adour, acquisitions foncières auprès de la SATEL...).

S'agissant de l'endettement de la ville, l'évolution est la suivante :

Années	Encours au 31/12	Annuités
CA 2013	6 743 962 €	1 279 342 €
CA 2014	6 491 129 €	1 207 765 €
CA 2015	6 464 967 €	1 138 542
CA 2016	5 991 977 €	1 107 836 €
CA 2017	5 964 617 € - 2,13 %	1 052 230 € - 5,02 %

Mme Assibat rappelle la régularité dans la gestion de la commune avec notamment une dette qui diminue de nouveau cette année. Cette bonne gestion se fait avec un maintien des services rendus aux aturins.

M. Robert Cabé remercie Mme Assibat pour la présentation très synthétique du compte administratif 2017. Les comptes et le résultat de gestion n'appellent pas de critiques particulières de la part des élus de l'opposition. Plusieurs satisfactions concernent le produit sur la taxe sur les déchets ainsi que sur les droits de mutation. Les chiffres présentés ce soir ayant été impactés par la cession d'actions de Gascogne Energies Services.

M. Cabé précise que les élus de l'opposition ne voteront pas le compte administratif 2017 du fait de restes à réaliser trop importants. Cela n'est pas bon pour la commande publique et les entreprises locales. M. Cabé pense que les dossiers sont mal préparés.

Pour M. Cabé, ce compte administratif est aussi l'occasion de donner son point de vue sur la gouvernance où il y a beaucoup à dire. Il y a une très mauvaise ambiance dans la gestion du personnel. A titre d'exemple, M. Cabé fait référence à l'Amicale du personnel communal et intercommunal et dit : « le Maire s'est occupé pendant plusieurs semaines à essayer d'inciter les agents communaux à ne plus souscrire à l'Amicale du personnel communal et intercommunal ». En matière de gouvernance, vous vous étiez engagé à être le maire de proximité, à être omniprésent dans les associations, au marché... Alors qu'il en est rien. Le maire était absent à l'inauguration des écoles du canton, à la réunion pour les migrants. M. Cabé rajoute que les élus de l'opposition ne sont pas invités à la réception des nouveaux Aturins et aux vœux du personnel.

M. Cabé rajoute que M. le Maire a fait un caprice et précise que M. le Maire a convoqué dans son bureau le chef de centre des pompiers et le président de l'amicale des pompiers pour leur dire qu'il n'irait pas à la Sainte Barbe car M. Cabé était invité. La ville manque d'épanouissement et de rayonnement aujourd'hui.

M. le Maire constate que même avec des excellents résultats financiers, les élus de l'opposition voteront contre le compte administratif pour ce qu'ils appellent un problème de gouvernance avec à titre d'exemple l'amicale du personnel, la proximité du maire. M. le Maire continue à être présent et interfère bien dans la gestion de la ville. Les chiffres en sont la preuve.

Quant à la Sainte Barbe, M. le Maire précise : « ce jour-là, j'étais à un rendez-vous, et je ne souhaite à personne d'y être, même pas à vous M. Cabé. Le chef de centre des pompiers était informé. Vous êtes tombé bien bas, M. Cabé ».

M. Barrailh-Lafargue fait lecture d'un message au nom des élus de la majorité. Il précise le travail réalisé sur les finances de la commune, la diminution de la dette, la qualité du service public, les travaux réalisés pour le bien-être des Aturins, la rigueur dans la gestion financière et fiscale...

M. le Maire remercie le travail de son adjointe en charge des finances ainsi que l'ensemble des agents municipaux qui participent grandement à ces résultats.

6- APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017 – BUDGET ANNEXE RELATIF AU LOTISSEMENT COMMUNAL « LES CHENES » (DELIBERATION N° 2018-012)

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Mme Marie ASSIBAT, 2ème Adjointe au Maire, en charge des finances, délibérant sur le Compte Administratif de l'exercice 2017 (Budget annexe relatif au lotissement communal « *Les Chênes* ») tel que dressé par M. Xavier LAGRAVE, Maire et ordonnateur :

- **LUI A DONNE ACTE** de la présentation du Compte Administratif 2017 du Budget annexe relatif au lotissement communal « *Les Chênes* » qui peut ainsi se résumer comme suit :

Budget Annexe <i>Lotissement Communal "Les Chênes"</i>						
Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	<i>Dépenses ou Déficit</i>	<i>Recettes ou Excédents</i>	<i>Dépenses ou Déficit</i>	<i>Recettes ou Excédents</i>	<i>Dépenses ou Déficit</i>	<i>Recettes ou Excédents</i>
Résultat reporté	0,00	0,00	1.841,60	0,00	1.841,60	0,00

Opérations de l'exercice	323.637,12	323.637,12	291.391,99	323.637,12	615.029,11	647.274,24
TOTAUX	323.637,12	323.637,12	293.233,59	323.637,12	616.870,71	647.274,24
Résultat de clôture	0,00	0,00	0,00	30.403,53	0,00	30.403,53
Restes à réaliser	8086,14	0,00	0,00	0,00	8086,14	0,00
TOTAUX CUMULÉS	331.723,26	323.637,12	293.233,59	323.637,12	624.956,85	647.274,24
RÉSULTATS DEFINITIFS	8086,14			30.403,53		22.317,39

Note : Les dépenses et les recettes doivent être inscrites sur les lignes "Opérations de l'exercice" et "Restes à réaliser". Les déficits et les excédents sur les lignes de résultat.

- **A CONSTATE** les identités de valeurs avec les indications du Compte de Gestion 2017 (Budget annexe relatif au lotissement communal « *Les Chênes* »), tel qu'établi par Mme le Receveur Municipal, relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.
- **A RECONNU** la sincérité des restes à réaliser.
- **A ARRETE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Mme Assibat est revenue en détail sur ce Compte Administratif 2017 sur la base notamment des documents précédemment transmis, avec leur convocation, aux membres du Conseil Municipal. Elle indique que sur les 23 lots 13 sont vendus. En 2017 un lot a été vendu.

7- APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017 – BUDGET ANNEXE « GARAGES » (DELIBERATION N° 2018-013)

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Mme Marie ASSIBAT, 2ème Adjointe au Maire, en charge des finances, délibérant sur le Compte Administratif de l'exercice 2017 (Budget annexe « *Garages* ») tel que dressé par M. Xavier LAGRAVE, Maire et ordonnateur :

- **LUI A DONNE ACTE** de la présentation du Compte Administratif 2017 du Budget annexe « *Garages* » qui peut ainsi se résumer comme suit :

Budget Annexe "Garages"						
Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents
Résultat reporté	0,00	27.745,83	0,00	0,00	0,00	27.745,83
Opérations de l'exercice	38,31	4.191,27	0,00	0,00	0,00	4.152,96
TOTAUX	38,31	31.937,10	0,00	0,00	0,00	31.898,79
Résultat de clôture	0,00	31.898,79	0,00	0,00	0,00	31.898,79
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAUX CUMULÉS	38,31	31.937,10	0,00	0,00	0,00	31.898,79
RÉSULTATS DEFINITIFS		31.898,79		0,00		31.898,79

Note : Les dépenses et les recettes doivent être inscrites sur les lignes "Opérations de l'exercice" et "Restes à réaliser". Les déficits et les excédents sur les lignes de résultat.

- **A CONSTATE** les identités de valeurs avec les indications du Compte de Gestion 2017 (Budget annexe « Garages »), tel qu'établi par Mme le Receveur Municipal, relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.
- **A RECONNU** la sincérité des restes à réaliser.
- **A ARRETE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Mme Assibat est revenue en détail sur ce Compte Administratif 2017 sur la base notamment des documents précédemment transmis, avec leur convocation, aux membres du Conseil Municipal.
Il est précisé que sur les 14 emplacements, 10 ont été loués en 2017.

8- APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2017 – BUDGET PRINCIPAL (DELIBERATION N° 2018-014)

M. le Maire a rappelé à l'Assemblée que faisant suite à la délibération de la présente séance du Conseil Municipal approuvant le Compte Administratif (Budget principal) de la commune pour l'exercice 2017, il convenait désormais pour l'Assemblée de se prononcer sur le Compte de Gestion (Budget principal) pour l'exercice 2017 tel que dressé par Mme le Receveur Municipal.

Le Compte de Gestion reprend ainsi l'ensemble des opérations budgétaires constatées au titre de la gestion au cours de l'exercice 2017, auxquelles viennent se cumuler les opérations liées à tous les mouvements de trésorerie réalisés sous la responsabilité du Comptable. Le Compte de Gestion retrace donc, non seulement les opérations budgétaires et celles faites avec des tiers, mais aussi les opérations de trésorerie, les mouvements du patrimoine et des valeurs d'exploitation. Le Compte de Gestion, établi en fonction de la clôture de la gestion, comprend, de la sorte, le résultat des exercices précédents, tous les titres de recettes émis et tous les mandats de paiement ordonnancés pour l'exercice 2017 ainsi que toutes les opérations internes prises en vertu du "Plan Comptable".

Il présente la situation générale des opérations de gestion de la commune en distinguant : la situation au début de la gestion établie sous forme de bilan d'entrée ; les opérations de débit et de crédit constatées durant la gestion ; la situation à la fin de la gestion établie sous forme de bilan de clôture ; le développement des opérations effectuées au titre du budget ; les résultats de celui-ci ; les recouvrements effectués et les restes à recouvrer ; les dépenses faites et les restes à payer ; les crédits annuels ; l'excédent définitif des recettes ...

Ces résultats sont conformes aux résultats du Compte Administratif 2017 (Budget principal) qui a été approuvé au cours de cette même séance. M. le Maire a donc soumis au Conseil Municipal ledit Compte de Gestion 2017 (Budget principal) pour l'entendre, en débattre et l'arrêter.

Après s'être assuré que Mme le Receveur Municipal avait bien repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'elle avait procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui avait été prescrit de passer dans ses écritures, après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées au cours de l'exercice 2017 auxquelles viennent se cumuler les opérations liées à tous les mouvements de trésorerie réalisés sous la responsabilité du Comptable, **A ARRETE**, comme suit, le détail des masses et le total des soldes figurant au Compte de Gestion du Budget principal de l'exercice 2017 :

BUDGET PRINCIPAL							
BALANCE D'ENTREE		OPERATIONS NON BUDGETAIRES		OPERATIONS BUDGETAIRES		SOLDE	
Débits	Crédits	Débits	Crédits	Débits	Crédits	Débits	Crédits
81.265.734,80	81.265.734,80	27.288.444,49	25.828.886,10	7.737.811,66	9.197.370,05	88.130.956,73	88.130.956,73

Statuant sur l'exécution du Budget primitif (Budget principal) de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et statuant sur la comptabilité des valeurs inactives, ARRETE, comme suit, les résultats totaux des différentes sections budgétaires :

BUDGET PRINCIPAL							
	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE (2016)		PART AFFECTEE (2017)	RESULTAT DE L'EXERCICE (2017)	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE (2017)	
	Déficit	Excédent	Part	Résultat	Résultat	Déficit	Excédent
Section d'Investissement		1.430.925,48	0,00	442.364,52	0,00		1.873.290,00
Section de Fonctionnement		1.082.118,65	1.061.564,59	1.017.193,87	0,00		1.037.747,93
TOTAL		2.513.044,13	1.061.564,59	1.459.558,39	0,00		2.911.037,93

A CONSTATE la conformité entre le Compte Administratif et le Compte de Gestion (Budget principal) pour l'exercice 2017.

A DECLARE que le Compte de Gestion (Budget principal) pour l'exercice 2017, tel que dressé par Mme le Receveur Municipal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelait aucune observation, ni réserve de sa part.

9- APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2017 – BUDGET ANNEXE RELATIF AU LOTISSEMENT COMMUNAL « LES CHENES » (DELIBERATION N° 2018-015)

Après s'être assuré que Mme le Receveur Municipal avait bien repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'elle avait procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui avait été prescrit de passer dans ses écritures, après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées au cours de l'exercice 2017 auxquelles viennent se cumuler les opérations liées à tous les mouvements de trésorerie réalisés sous la responsabilité du Comptable, **A ARRETE**, comme suit, le détail des masses et le total des soldes figurant au Compte de Gestion du Budget annexe relatif au lotissement communal « Les Chênes » de l'exercice 2017 :

BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT COMMUNAL "LES CHENES"							
BALANCE D'ENTREE		OPERATIONS NON BUDGETAIRES		OPERATIONS BUDGETAIRES		SOLDE	
Débets	Crédits	Débets	Crédits	Débets	Crédits	Débets	Crédits
326.075,61	326.075,61	699.686,11	667.440,98	615.029,11	647.274,24	356.441,13	356.441,13

Statuant sur l'exécution du Budget primitif (Budget annexe relatif au lotissement communal "Les Chênes") de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et statuant sur la comptabilité des valeurs inactives, ARRETE, comme suit, les résultats totaux des différentes sections budgétaires :

BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT COMMUNAL "LES CHENES"						
	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE (2016)		PART AFFECTEE (2017)	RESULTAT DE L'EXERCICE (2017)	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE (2017)	
	Déficit	Excédent	Part	Résultat	Déficit	Excédent
Section d'Investissement	1.841,60	0,00	0,00	32.245,13		30.403,53
Section de Fonctionnement			0,00	0,00		0,00
TOTAL	1.841,60	0,00	0,00	32.245,13		30.403,53

A CONSTATE la conformité entre le Compte Administratif et le Compte de Gestion (Budget annexe relatif au lotissement communal "Les Chênes") pour l'exercice 2017.

A DECLARE que le Compte de Gestion (Budget annexe relatif au lotissement communal "Les Chênes") pour l'exercice 2017, tel que dressé par Mme le Receveur Municipal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle aucune observation, ni réserve de sa part.

10- APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2017 – BUDGET ANNEXE « GARAGES » (DELIBERATION N° 2018-016)

Après s'être assuré que Mme le Receveur Municipal avait bien repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'elle avait procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui avait été prescrit de passer dans ses écritures, après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées au cours de l'exercice 2017 auxquelles viennent se cumuler les opérations liées à tous les mouvements de trésorerie réalisés sous la responsabilité du Comptable, **A ARRETE**, comme suit, le détail des masses et le total des soldes figurant au Compte de Gestion du Budget annexe « Garages » de l'exercice 2017 :

BUDGET ANNEXE "GARAGES"							
BALANCE D'ENTREE		OPERATIONS NON BUDGETAIRES		OPERATIONS BUDGETAIRES		SOLDE	
Débits	Crédits	Débits	Crédits	Débits	Crédits	Débits	Crédits
81.010,33	81.010,33	16.575,87	12.422,91	38,31	4.191,27	85.251,80	85.251,80

Statuant sur l'exécution du Budget primitif (Budget annexe "Garages") de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et statuant sur la comptabilité des valeurs inactives, **ARRETE**, comme suit, les résultats totaux des différentes sections budgétaires :

BUDGET ANNEXE "GARAGES"						
	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE (2016)		PART AFFECTEE (2017)	RESULTAT DE L'EXERCICE (2017)	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE (2017)	
	Déficit	Excédent	Part	Résultat	Déficit	Excédent
Section d'Investissement		0,00	0,00	0,00		0,00
Section de Fonctionnement		27.745,83	0,00	4.152,96		31.898,79
TOTAL		27.745,83	0,00	4.152,96		31.898,79

A CONSTATE la conformité entre le Compte Administratif et le Compte de Gestion (Budget annexe "Garages") pour l'exercice 2017.

A DECLARE que le Compte de Gestion (Budget annexe "Garages") pour l'exercice 2017, tel que dressé par Mme le Receveur Municipal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle aucune observation, ni réserve de sa part.

11- RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE (ROB) – ANNEE 2018 (DELIBERATION N°2018-017)

M. le Maire a rappelé à l'Assemblée que conformément à la loi n°2015-991 promulguée le 7 août 2015, portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (dite loi NOTRe), les modalités de présentation du Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) ont été modifiées.

Ainsi l'article L 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose : « *Le budget de la commune est proposé par le Maire et voté par le Conseil Municipal. Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le Maire présente au Conseil Municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du vote du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Ce rapport donne lieu à un débat au conseil municipal, dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article L.2121-8. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique.* ».

Les textes législatifs et réglementaires en vigueur précisent que le rapport doit comporter les orientations budgétaires portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes, en fonctionnement comme en investissement, sur les engagements pluriannuels envisagés ainsi qu'une présentation de la structure et la gestion de la dette.

Ce débat représente une étape essentielle de la procédure budgétaire et doit permettre d'informer les Elus sur la situation économique et financière de la commune afin d'éclairer leurs choix lors du vote du Budget primitif 2018 (Budget principal et Budgets annexes).

Le rapport d'orientation budgétaire 2018 de la commune est axé sur 3 grands points : les perspectives économiques 2018 (conjoncture internationale et nationale, contexte législatif impactant les collectivités territoriales avec la loi de finances initiale 2018 et la loi de finances rectificative 2017 (exclusivement pour les dispositions concernant les communes), la situation financière de la commune et les approches prospectives des orientations prévisionnelles du Budget communal 2018 (fonctionnement/investissement/ budget principal et budgets annexes)).

Le rapport prévu à l'article L. 2312-1 doit être transmis par la commune au représentant de l'Etat mais également au président de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre dont elle est membre dans un délai de quinze jours à compter de son examen par l'assemblée délibérante. Il est mis à disposition du public à l'hôtel de ville, dans les quinze jours suivants la tenue du débat d'orientation budgétaire. Le public est avisé de la mise à disposition de ces documents par tout moyen.

Sur la base notamment du document précédemment transmis avec leur convocation à l'ensemble des Elus Municipaux, après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal a ainsi reconnu s'être fait présenter le rapport d'orientation budgétaire 2018 (budget principal et budgets annexes) et avoir débattu sur les orientations générales du Budget de la ville d'Aire sur l'Adour pour l'exercice 2018 (Budget principal et Budgets annexes).

Dans ce cadre, il a été dressé, à grands traits, les principales perspectives économiques pour l'année 2018 tant au niveau international que national et rappelé les principales dispositions de la loi de finances initiale 2018 et la loi de finances rectificative pour 2017 concernant spécifiquement les communes.

De plus, la situation financière de la commune a été rappelée (recettes de fonctionnement, dépenses de fonctionnement, capacité d'autofinancement, l'investissement et l'endettement).

Les objectifs de l'équipe municipale seront de :

- maintenir un service public de qualité au service des Aturins avec les équipements et le personnel nécessaires
- ne pas augmenter les taux de fiscalité

- réduction des dépenses non essentielles (un ajustement des dépenses au plus près des besoins réels et des réalisations précédentes)
- faire des dépenses « *intelligentes* »

Avec les moyens suivants :

- la rationalisation des dépenses
- l'optimisation de la gestion de la masse salariale

Afin de préparer l'avenir :

- Construction d'une piscine municipale couverte
- Mise aux normes des établissements recevant du public (AD'AP)
- Rénovation des bâtiments municipaux (Hôtel de Ville, arènes...)
- Réaménagement urbain (Quai des Graverots, rue René Méricam...)

Un point très précis a également été fait sur les principales recettes et dépenses qui seront à prendre en compte lors du vote du Budget primitif 2018 (Budget principal et Budgets annexes) de la commune : fiscalité locale, dotations étatiques, dépenses à caractère général, dépenses de personnel, charges de gestion courante... et notamment :

➤ Recettes de fonctionnement :

En matière de recettes, les orientations seront en légère hausse par rapport aux années précédentes.

- Les produits de services, du domaine et des ventes diverses pourraient être évalués aux alentours de 78 000 €.
- En matière de fiscalité locale, les taux d'imposition n'augmenteront pas en 2018 et cela, malgré la revalorisation des bases locatives prévue par la LFI 2018 (coefficient fixé à 1,1 % pour 2018 contre 0,4 % en 2017).
- Baisse de la DGF. En 2018 la commune d'Aire sur l'Adour devrait perdre 19 537 euros (montant estimé par l'Association des Maires de France).
- Le FPIC continuera à être perçu par la Communauté de Communes d'Aire sur l'Adour.
- Une baisse des transactions immobilières sera prévue en 2018. La commune pourrait enregistrer une recette de 180 000 € au titre des droits de mutation.
- La taxe sur les déchets devrait être de 107 718 €.
- Divers remboursements de prestations de la part de la Communauté de Communes (voirie, espaces verts...) pour 103 000 €.
- Des travaux en régie seront à prévoir (travaux de paysagement rue René Méricam et sur le giratoire dit « Leclerc »).
- Les revenus des immeubles devraient atteindre 360 000 €.

➤ Dépenses de fonctionnement :

- Une augmentation des frais de chauffage et d'électricité est prévue du fait de l'extension de la salle Omnisports.
- Un cabinet sera mandaté pour effectuer l'étude et apporter une aide suite à la relance des marchés d'assurances (4 500 €).
- Des plantations d'arbres sont prévues (rue A. Delhoste...) pour 10 000€.
- Des frais seront à prévoir en ce qui concerne l'entretien du patrimoine arboré comprenant le traitement du tigre du platane, l'élagage et les abattages et le fleurissement (40 000 €).
- Des travaux de réfection de la peinture routière sur les places et parkings de compétence communale (15 000 €).
- Le remplacement de grilles au marché couvert (12 000 €).
- Des travaux importants seront engagés dans les cimetières (reprise de concessions...) pour 30 000 €.
- Des travaux en régie seront également à prévoir : travaux de paysagement rue René Méricam et sur le Rond-Point dit « Leclerc »... (27 200 €).
- Il sera prévu cette année, des crédits pour la location des 3 photocopieurs. Aujourd'hui, la commune est propriétaire de 3 photocopieurs qui sont devenus obsolètes.
- A l'instar des années précédentes, des frais seront engagés au titre de versements à des organismes de formation (CACES, Habilitation électrique, Certiphyto, Certibiocide...).

S'agissant des charges de personnel et frais assimilés, il n'y aura pas de changements substantiels par rapport à l'année précédente.

- L'augmentation du SMIC au 1er janvier 2018.

- Le cadre de la réforme des retraites qui par décret du 17 décembre 2014 a fixé une augmentation progressive de 2015 à 2020 des différents taux de cotisations patronales et salariales CNRACL.

- De plus, trois départs à la retraite sont prévus cette année.

- Concernant les emplois saisonniers, le nombre de recrutements à prévoir sera de 19 (11 pour la piscine municipale, 2 maîtres-nageurs saisonniers, 1 pour les visites de l'Eglise Sainte Quitterie (3 semaines), 4 pour les services techniques (2 en juillet et 2 en août).

- Une diminution (-2,15% par rapport à 2017) de la contribution communale au SDIS (Service Départemental d'Incendie et de Secours) est prévue cette année.

Le montant 2018 sera de 100 668,83 € contre 102 877,37 € en 2017.

- Les subventions de fonctionnement aux associations locales seront maintenues. Quant à l'aide versée au titre de l'Auto Prem's, l'enveloppe sera reconduite.

- Les participations à des organismes de regroupement seront prévues (ALPI ; ADACL ; SYDEC...).

- L'attribution de compensation versée à la Communauté de Communes d'Aire sur l'Adour devrait augmenter (une étude est en cours dans le cadre des transferts de la voirie).

➤ Recettes d'investissement :

- les restes à réaliser en recettes pour un montant de 759 481,76 €

- l'excédent de la section d'investissement 2017 soit 1 873 290,00 €

- Dotations aux amortissements seront de 286.201 euros.

- Le FCTVA sera de 200.000 euros.

- Il sera prévu 50 000 € au titre de la recette de la Taxe d'Aménagement.

- Une « partie » de l'excédent de la section de fonctionnement 2017 sera à reporter en recettes d'investissement.

- Un emprunt sera contracté pour un montant d'environ 600 000 €.

- Un virement d'environ 230 000 € de la section de fonctionnement sera effectué.

➤ Dépenses d'investissement :

- Report des restes à réaliser pour un montant de 3.204 367,65 euros.

- Remboursement de la dette en capital : 800.248,48 euros au titre des emprunts en cours au 1er janvier 2018 ainsi qu'un complément pour l'emprunt à souscrire cette année.

Travaux et équipements sportifs :

- Une enveloppe de 86 000 € sera prévue dans le cadre de diverses études et du lancement du concours d'architecture pour la construction de la future piscine couverte.

- Des travaux supplémentaires pour la passe à canoë-kayak seront réalisés (environ 5 000 €).

Patrimoine historique et équipements culturels

- Des travaux de restauration de l'Hôtel de Ville (Cour + façades + toitures) seront prévus pour un montant d'environ 805 000€ (1ère phase).

Bâtiments et équipements publics :

- Des travaux au Centre d'Animation seront à prévoir (climatisation dans diverses salles).

- De nouvelles pistes cyclables seront réalisées.

- Une somme sera prévue pour participer à la couverture du vélodrome.

- Les travaux d'accessibilité seront poursuivis.

Equipements des services municipaux :

- Une somme sera à prévoir pour l'équipement du service « Voirie, Fêtes et Cérémonies » avec l'acquisition d'un fourgon (30 000 €), tables et chaises...

Amélioration des quartiers :

Il conviendra de prévoir une somme pour des travaux Quai des Graverots et de la rue René Méricam.

Equipements de sécurité :

Des crédits seront prévus pour l'achat de matériels

Subventions d'équipement :

- Des dépenses seront à prévoir auprès de la SATEL (éco-quartier de Lariou).

- Subventions au SYDEC (rue René Méricam, Quai des Graverots, rond-point dit « Leclerc »...).

VUE D'ENSEMBLE SECTION DE FONCTIONNEMENT		
RECETTES		
Chapitres	Budget primitif 2017	Budget primitif 2018 propositions
002 Résultat excédent de fonctionnement reporté	20 554	37 748
013 Atténuation de charges	113 000	113 000
042 Op. d'ordre de transferts entre sections	12 000	27 200
70 Produits de services	80 181	78 854
73 Impôts et taxes	3 734 152	3 812 578
74 Dotations, subventions et participations	1 306 345	1 283 704
75 Autres produits de gestion courante	351 000	362 000
76 Produits financiers	0	0
77 Produits exceptionnels	411	500
TOTAL GENERAL	5 617 643	5 715 584

DEPENSES		
Chapitres	Budget primitif 2017	Budget primitif 2018 propositions
011 Charges à caractère général	1 560 580	1 663 261
012 Charges de personnel	2 435 400	2 400 800
014 Atténuation de produits	208 521	246 821
022 Dépenses imprévues	20 000	20 000
023 Virement à la section d'investissement	300 000	230 000
042 Op. d'ordre de transferts entre sections	301 791	286 201
65 Autres charges de gestion courante	560 851	556 951
66 Charges financières	225 000	305 000
67 Charges exceptionnelles	5 500	6 550
TOTAL GENERAL	5 617 643	5 715 584

VUE D'ENSEMBLE SECTION D'INVESTISSEMENT		
RECETTES		
Chapitres	Budget primitif 2017	Budget primitif 2018 propositions
001 Résultat excédent d'investissement reporté	1 430 925	1 873 290
021 Virement à la section de fonctionnement	300 000	230 000
024 Produits des cessions	0	
040 Op. d'ordre de transferts entre sections	301 791	286 201
10 Dotations, fonds divers et réserves	1 156 060	1 250 000
13 Subventions d'investissement	212 594	1 331 613
16 Emprunts	720 000	590 000
<i>Reports</i>	907 157	759 481
TOTAL GENERAL	5 028 527	6 320 585
DEPENSES		
Chapitres	Budget primitif 2017	Budget primitif 2018 propositions
16 Emprunts	862 360	810 249
20-21-23 Immobilisations	864 133	2 278 769
040 Op. d'ordre de transferts entre sections	12 000	27 200
<i>Reports</i>	3 290 034	3 204 367
TOTAL GENERAL	5 028 527	6 320 585

Le budget annexe «Les Garages » :

Un budget qui s'est terminé en 2017 en excédent.

Il n'est pas envisagé cette année de travaux particuliers.

Aujourd'hui, sur les 14 emplacements 9 sont loués. 2 sont trop petits pour être mis en location.

Chap	Article	Libellé	2010	2011	2012	2013	2016		2017		2018
			CA	CA	CA	CA	BP	CA	BP + DM	CA	BP
011	6068	Autres matières et fournitures				0,00	4 699,91	0,00	20 586,09	0,00	22 138,43
	61522	Entretien sur bâtiments			407,46	0,00	5 500,00	0,00	6 500,00	0,00	8 500,00
	627	Services bancaires et assimilés		962,03					3,00	1,46	10,00
022	022	Dépenses imprévues					15 000,00		2 410,91	0,00	2 600,00
65	6541	Créances admises en non valeur					36,85	0,00	36,85	36,85	100,00
	658	Charges diverses de gestion courantes				0,00	785,62	0,00	1 108,66	0,00	650,00
66	66111	Intérêts réglés à l'échéance	1 208,48	591,48							
67	673	Titres annulés sur exercices antérieurs			51,54	0,00	1 500,00	0,00	1 500,00	0,00	1 500,00
		Total dépenses de fonctionnement	1 208,48	1 553,51	459,00	0,00	27 522,38	0,00	32 145,51	38,31	35 498,43
75	752	Revenus des immeubles	5 494,17	6 916,82	6 680,97	5 417,55	4 099,59	4 323,04	4 399,68	4 191,27	3 599,64
	758	Produits divers de gestion courante			1,08						
77	774	Subventions exceptionnelles		29 264,21							
002	002	Excédent de fonctionnement			2 802,15	9 025,20	23 422,79	23 422,79	27 745,83	27 745,83	31 898,79
		Total recettes de fonctionnement	5 494,17	36 181,03	9 484,20	14 442,75	27 522,38	27 745,83	32 145,51	31 937,10	35 498,43

Le budget annexe : Lotissement communal «Les Chênes » :

La commune devra poursuivre la commercialisation de ce lotissement communal (13 lots vendus sur 23 à ce jour).

1 lot vendu en février 2017.

La commune a réalisé d'importants travaux de dessouchage en 2016 afin de rendre les lots plus attractifs.

Un nouvel emprunt a été souscrit le 30 juin 2016 pour un montant de 324 196 €. Il s'agit de nouveau d'un prêt relais.

Chapitre	Article	Libellé	2015			2016			2017			2018	
			Reports	BP+DM	CA	Reports	BP+DM	CA	Reports	BP+DM	CA	Reports	BP+DM
001	001	Déficit d'investissement reporté								1 841,60	1 841,60		
204	20421	Subventions d'équipement		5 000,00			5 000,00			5 000,00			5 000,00
16	1641	Emprunts		29 000,00			361 191,89	324 196,00		16 000,00	0,00		16 000,00
040	3555	Opérations d'ordre : terrains aménagés (stocks)		298 379,49	298 379,49		323 637,12	323 637,12		300 795,52	291 391,99		300 795,52
		Total dépenses d'investissement	0,00	332 379,49	298 379,49	0,00	689 829,01	647 833,12	0,00	323 637,12	293 233,59	0,00	321 795,52
001	001	Excédent d'investissement reporté		24 082,03	24 082,03		23 416,03	23 416,03					30 403,52
16	1641	Emprunts					324 196,00	324 196,00					
021	021	Virement section de fonctionnement		10 583,97			43 837,49						
040	3555	Opérations d'ordre : terrains aménagés (stocks)		297 713,49	297 713,49		298 379,49	298 379,49		323 637,12	323 637,12		291 391,99
		Total recettes d'investissement	0,00	332 379,49	321 795,52	0,00	689 829,01	645 991,52	0,00	323 637,12	323 637,12	0,00	321 795,52
011	6015	Terrain à aménager	8 086,14	2 000,00		8 086,14	1 334,00		8 086,14		0,00	8 086,14	
	605	Achats de matériel		8 995,89	666,00		30 000,00	25 257,63		1 317,39	0,00		1 317,39
	608	frais accessoires sur terrains											
023	023	Virement section d'investissement		10 583,97			43 837,49						
042	71355	Opérations d'ordre : terrains aménagés (stocks)		297 713,49	297 713,49		298 379,49	298 379,49		323 637,12	323 637,12		291 391,99
		Total dépenses de fonctionnement	8 086,14	319 293,35	298 379,49	8 086,14	373 550,98	323 637,12	8 086,14	324 954,51	323 637,12	8 086,14	292 709,38
70	7015	Ventes de terrains aménagés		29 000,00	0,00		58 000,00	0,00		32 245,13	32 245,13		0,00
042	71355	Opérations d'ordre : terrains aménagés (stocks)		298 379,49	298 379,49		323 637,12	323 637,12		300 795,52	291 391,99		300 795,52
		Total recettes de fonctionnement	0,00	327 379,49	298 379,49	0,00	381 637,12	323 637,12	0,00	333 040,65	323 637,12	0,00	300 795,52

M. le Maire indique que la commune allait récupérer le siège de la Violette Aturine. Le service des domaines doit passer très prochainement pour estimer le bâtiment. Le Président de la Communauté de Communes d'Aire sur l'Adour souhaite racheter ce bâtiment pour y installer l'école de musique communautaire. De plus, le cinéma placé à côté du siège de la Violette Aturine, pourrait servir d'auditorium.

M. le Maire précise que des discussions seront engagées avec la Communauté de Communes pour vendre l'ex-bâtiment de la Violette Aturine.

Mme Bourretere souhaite avoir des explications sur la classification des emprunts et sur la capacité de désendettement. En quoi est-ce préférable d'obtenir une ratio inférieur à 12 ans ?

M. le Maire indique que les emprunts sont classés en fonction de leur toxicité. S'agissant de la capacité de désendettement, la commune dispose de plus de marge de manœuvre en étant à 4 ans qu'à 12 ans.

Mme Saint-Germain souhaite connaître le détail des travaux prévus aux arènes car il y aurait des travaux notamment de peinture, refaire les toilettes...

M. le Maire répond qu'une enveloppe sera mise au budget pour la réfection des arènes.

M. Marti souhaite connaître les avancées du projet de la couverture piscine car aucun débat n'a été prévu sur la faisabilité de ce projet.

M. le Maire indique que le cabinet Adoc a été retenu et a réalisé un diagnostic. Cette étude sera débattue en commissions urbanisme et sports. Dans le courant du mois de juin, la commune lancera la procédure pour le concours d'architecte.

Mme Bourretere demande si la localisation de la future piscine est décidée.

M. le Maire répond qu'il existe 2 sites possibles (Lariou et la Plaine). M. Cabé indique que le zonage du PLUi va être arrêté très prochainement. Pour cela, la localisation de la piscine devra être connue.

Mme Bourretere demande des précisions sur les travaux de l'hôtel de ville.

M. Darracq-Paris souligne que le montant indiqué concerne une partie de la toiture, des façades et du cheminement intérieur.

M. Marti demande si la couverture du vélodrome sera réalisée.

M. le Maire souligne que les travaux s'élèveraient à 150.000 euros. Il a reçu différents partenaires (Enerlandes, Conseil Départemental, Fédérations sportives) pour savoir si ce projet serait financièrement possible.

S'agissant de la Maison des Associations, M. Cabé demande des précisions sur l'avenir de ce bâtiment.

M. le Maire répond qu'en 2018, il n'y aurait pas de travaux du fait qu'il est en attente de la décision pour l'installation du futur cinéma. Il n'y a pas d'urgence du fait que les associations peuvent rester dans leur bâtiment. En effet, l'Ad'Ap n'est prévu qu'en 2021 pour la Maison des Associations.

Note :

Le rapport d'orientation budgétaire 2018 de la commune sera publié sur le site Internet de la ville.

12- AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL CONCENANT LA DEMANDE D'AUTORISATION D'EXPLOITER UNE CARRIERE DE SABLES ET GRAVIERS A DUHORT BACHEN LIEUX-DITS « PETEPOOU » ET « MENON » PRESENTEE PAR LA SOCIETE LA ROUTE OUVRIERE ATURINE (DELIBERATION N° 2018-018)

Une enquête publique est organisée du 23 février 2018 au 27 mars 2018, sous l'égide des Préfectures du Gers et des Landes (arrêté interpréfectoral DACPPAT n°2018-40 du 31 janvier 2018), concernant la demande d'autorisation d'exploiter une carrière de sables et graviers à Duhort Bachen lieux-dits « Petepoou » et « Menon » par la société La Route Ouvrière Aturine.

Aux termes des dispositions de cet arrêté interpréfectoral, les conseils municipaux des communes de Duhort Bachen, Aire sur l'Adour, Cazères sur l'Adour et Barcelonne du Gers sont appelés à donner leur avis sur la demande d'autorisation dès l'ouverture de l'enquête et seuls sont pris en considération les avis exprimés au plus tard quinze jours suivant la clôture de l'enquête

Dans ce cadre, après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé d'émettre un avis favorable sur l'autorisation par la société La Route Ouvrière Aturine d'exploiter la carrière de sables et graviers à Duhort Bachen lieux-dits « Petepoou » et « Menon ».

13- AVENANT A LA CONVENTION D'ADHESION DE LA COMMUNE AU SERVICE DE MEDECINE PREVENTIVE DU CENTRE DE GESTION DES LANDES (DELIBERATION N°2018-019)

Par délibération du Conseil Municipal en date du 30 juin 2017, la commune a précédemment signé un avenant à la convention d'adhésion au service de médecine préventive du Centre de Gestion des Landes. Le Conseil d'Administration du Centre de Gestion des Landes avait décidé de revaloriser le montant des prestations du service de médecine préventive dudit centre pour l'année 2017 à 77,20 euros par agent.

Le montant annuel 2018 de la participation dû par la collectivité est égal à celui de 2017 soit 77,20 euros par agent. Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal a autorisé M. le Maire à signer avec le Centre de Gestion des Landes l'avenant à la convention d'adhésion de la commune au service de médecine préventive du Centre de Gestion des Landes.

14- QUESTIONS DIVERSES

M. le Maire précise que vendredi dernier, la junta des peñas a présenté les cartels. Un programme intéressant avec un mano a mano français (Maxime Solera et El Adoureno) pour le 1^{er} mai. S'agissant des fêtes patronales, un excellent cartel avec un hommage à Ivan Fandiño avec Manuel Escribano, Thomas Dufau et Juan Del Alamo.

M. le Maire précise que les travaux du rond-point dit « Leclerc » débiteront début avril, pour se terminer fin juin. Le trafic sera perturbé.

Les travaux du Renault sont terminés et ceux du McDonald's commenceront mi-mars pour une ouverture le 26 juin.

Mme Bourretere annonce une conférence animée par Miguel Darrieumerlou le 22 mars à 19 heures à la médiathèque.

M. le Maire informe l'assemblée sur les prochaines dates de réunions :

- la commission « finances et administration » sera le 9 avril à 19 heures.
- le prochain conseil sera le 10 avril à 20 heures.
- le Comité Territorial du Sydec sera le 23 mars à 18 heures.
- la commission voirie sera le 22 mars à 19 heures.

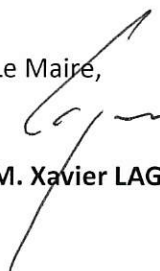
* *

L'ordre du jour étant épuisé, la séance du Conseil Municipal a été levée à 22h10.

* *

Le texte complet des délibérations adoptées lors de cette séance du Conseil Municipal sera notamment publié au recueil des actes administratifs ainsi qu'au registre des délibérations de la Mairie d'Aire sur l'Adour.

Ces délibérations sont librement consultables en Mairie aux jours et heures habituels d'ouverture au public auprès de la Direction Générale des Services.


Le Maire,

M. Xavier LAGRAVE


Le Secrétaire de Séance,

M. Claude POMIES

